

mieux à faire serait de nommer la maison George A. Touche et Compagnie, du moins pour un an; et j'ai l'intention de proposer l'insertion au texte du bill du nom de "George A. Touche et Compagnie", experts comptables de Toronto.

Je pose la question au ministre: Les déclarations qu'il a faites tout à l'heure sont-elles tout à fait justes et ne nous cache-t-il pas quelque chose relativement à ce changement? Nous pouvons retourner à l'époque où le premier ministre nous a déclaré au sujet du même bill que le réseau national n'appartient plus au peuple canadien, mais aux gens qui détiennent les obligations. Nous pouvons revenir également sur le discours qu'il a prononcé à la radio le 2 janvier 1935; en l'occurrence, il a déclaré que le retour de la prospérité dépend de la solution qui sera donnée au problème ferroviaire; cependant, il n'est pas revenu sur ce sujet au cours des quatre ou cinq discours qu'il a prononcés à la radio et il n'a pas expliqué sa pensée. Nous pouvons ensuite le suivre à Toronto, à une réunion de la chambre de commerce devant laquelle il a déclaré que la responsabilité de donner une solution au problème ferroviaire n'incombe pas au Gouvernement mais au peuple; j'ajouterai qu'en vertu de cette déclaration, il voulait dire que la responsabilité incombe à la population canadienne de le réélire lors des prochaines élections générales afin qu'il soit en mesure d'effectuer la fusion des deux réseaux.

Le ministre déclare que le remaniement de la structure financière du réseau est une question qui n'est plus d'actualité. Or, je prétends que la question est d'actualité aux yeux des ennemis des Chemins de fer nationaux du Canada. Je conviens que cela ne fait guère de différence en ce qui regarde les intérêts à acquitter, mais cela en fait beaucoup aux yeux de ceux qui accumulent les intérêts au compte de la dette. De sorte que, quoique le ministre s'efforce de détourner l'attention, fait des gorges chaudes à ce sujet et déclare qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer, je suis d'avis que les explications qu'il a données au sujet du remplacement de George A. Touche et Compagnie par la maison Clarkson n'ont pas convaincu un très grand nombre des honorables membres de la gauche.

L'hon. M. MANION: Monsieur le président, il serait assez difficile pour nous, je le crois, de convaincre de quoi que ce soit les honorables membres de l'opposition; le fait de n'avoir pas réussi à les convaincre ne me tracasse donc pas particulièrement.

Même si mes honorables amis étaient parfaitement convaincus, ainsi qu'ils l'ont montré par le vote qu'ils ont donné sur la mesure concernant l'assurance-chômage, ils con-

tinueraient à nous critiquer; il est donc assez difficile de convaincre mes honorables amis et surtout je n'ai aucun espoir de convaincre l'honorable député qui vient de reprendre son siège et qui a tout fait pour retirer un avantage politique de cette question. Il a même traîné dans l'arène politique la vieille question de la fusion à l'appui de laquelle personne de ce côté-ci de la Chambre n'a jamais pris la parole, à ce que je sais; pas un seul député ministériel ne s'est jamais prononcé en faveur de la fusion tandis qu'au moins deux honorables membres de la gauche l'ont fait. On évoque donc un fantôme lorsqu'on essaie de traîner cette question de la fusion dans le domaine politique afin de s'en servir contre nous. En ma qualité de ministre des Chemins de fer, au cours des deux derniers mois, j'ai prononcé deux discours dont l'un à Smiths-Falls et l'autre à Brockville. A ces deux réunions, j'ai pris la parole contre la fusion et il est assez probable, avec tous les égards que je lui dois, que je suis plus en mesure que mon honorable ami de parler au nom du Gouvernement.

Je désire, monsieur le président, consacrer quelques instants aux observations de mon honorable ami de Waterloo-Nord (M. Euler) qui a fait preuve de beaucoup plus de modération que l'honorable député qui vient de reprendre son siège. L'honorable député de Waterloo-Nord a discuté la question d'une nouvelle capitalisation des Chemins de fer nationaux canadiens. Je conviens parfaitement qu'il a droit de le faire; je conçois également qu'il prenne part à la discussion aujourd'hui, et je n'ai aucun reproche à lui faire quant à cela. Mais je dis qu'il s'agit d'une question fort discutable, et j'ai la certitude que mon honorable ami en conviendra. De même, je reconnais que dans le bilan des Chemins de fer nationaux canadiens se trouvent certains montants portés à la charge du réseau national et inscrits à son débit comme sommes dues au Gouvernement, montants que l'on pourrait très bien rayer. Je ne trouve pas à redire à cela, mais la question est encore ce qu'elle était lors de l'arrivée de ce Gouvernement aux affaires; la difficulté est d'en arriver à une décision qui soit au moins équitable en ce qui est du bilan en question. Je conviens parfaitement que le jour viendra où il faudra redresser ce bilan.

L'honorable député a parlé de quelques-uns des montants, et parmi ses observations il en est que j'approuve. Je conviens que l'on pourrait fort bien remanier quelques-uns de ces item, mais, comme l'ancienne administration et l'ancien gouvernement s'en sont rendu compte, et comme le voient également, dois-je croire, l'administration et le Gouvernement

[M. Gray.]